

15.12.2014 - 11:00 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la presse: Omission d'entendre un fonctionnaire objet de reproches anonymes; Prise de position 34/2014 (presserat.ch/\_34\_2014.htm)

Bern (ots) -

Parties: Office fédéral des transports contre la «Basler Zeitung»

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves / Identification des sources / Identification

Plainte partiellement admise

Résumé

Omission d'entendre un fonctionnaire objet de reproches anonymes

Le Conseil suisse de la presse a approuvé en partie une plainte contre la «Basler Zeitung». En juin 2014, le journal avait publié de graves accusations contre un fonctionnaire fédéral sans avoir au préalable confronté le fonctionnaire avec ces reproches.

Des personnes dont le nom n'a pas été mentionné reprochent dans la «Basler Zeitung» au chef de la section navigation de l'Office fédéral des transports de tracasser la navigation fluviale par une interprétation étroite des paragraphes et d'avantager des favoris de longue date.

De l'avis du Conseil de la presse il existe un intérêt public à rechercher d'éventuels abus dans un office fédéral et à les publier le cas échéant. La «Basler Zeitung» aurait cependant dû confronter le fonctionnaire avec d'aussi graves accusations, ce d'autant plus que les auteurs des accusations sont restés anonymes dans le journal.

Lorsque de graves reproches sont formulés, ceux-ci doivent toujours être soumis aux personnes concernées dans leur forme concrète. Une prise de position doit, le cas échéant, figurer dans l'article à tout le moins brièvement. Sont considérés comme graves par le Conseil de la presse des reproches qui portent sur un comportement illégal ou similaire.

Les journalistes devraient, en principe, indiquer les sources des informations. S'il existe un intérêt prédominant à les garder secrètes, les sources doivent être décrites avec une clarté suffisante pour que le public soit à même d'évaluer leur rôle.

## Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Fürsprecherin
Effingerstrasse 4a
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch

Diese Meldung kann unter <a href="https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100766105">https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100766105</a> abgerufen werden.